

PROPRIÉTÉS DE M.M. KOOL ET VAN LIERDE
CLOS VICTOR GILSOUL WOLUWE ST LAMBE
FAÇADES.

5823

VU ET APPROUVÉ

Sous réserve de l'application du
Règlement Communal sur les bâtisses.

Woluwe-St-Lambert, le 24 août 1939

Par Ordonnance:

Le Secrétaire Communal, L'Échevin des Travaux,

Les Propriétaires,

Chaulieng

Le Constructeur,

L'Architecte,

Chaulieng

ECH. 2%
DOSSIERS 4.5.6.

Joint à notre demande d'autorisation de bâtir en date du



Pierre de taille

gauche

Pour les façades voir plans à 5%.

Centre

droite

briques

5883
VU ET APPROUVÉ
 Sous réserve de l'application du
 Règlement Communal sur les bâtisses.

Woluwe-St-Lambert, le 24 mai 1939
 Par Ordonnance:
 Le Secrétaire Communal, L'Echevin des Travaux,

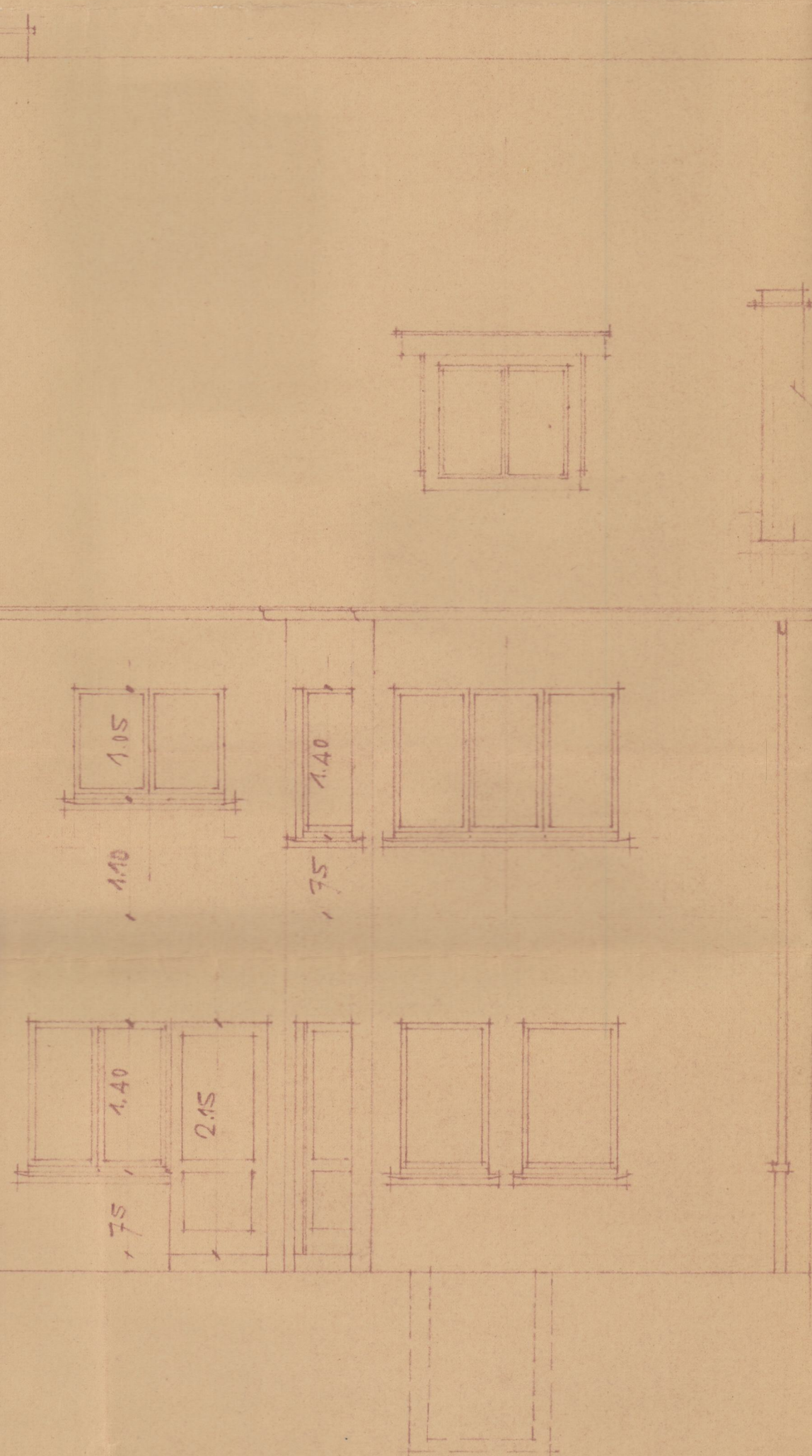
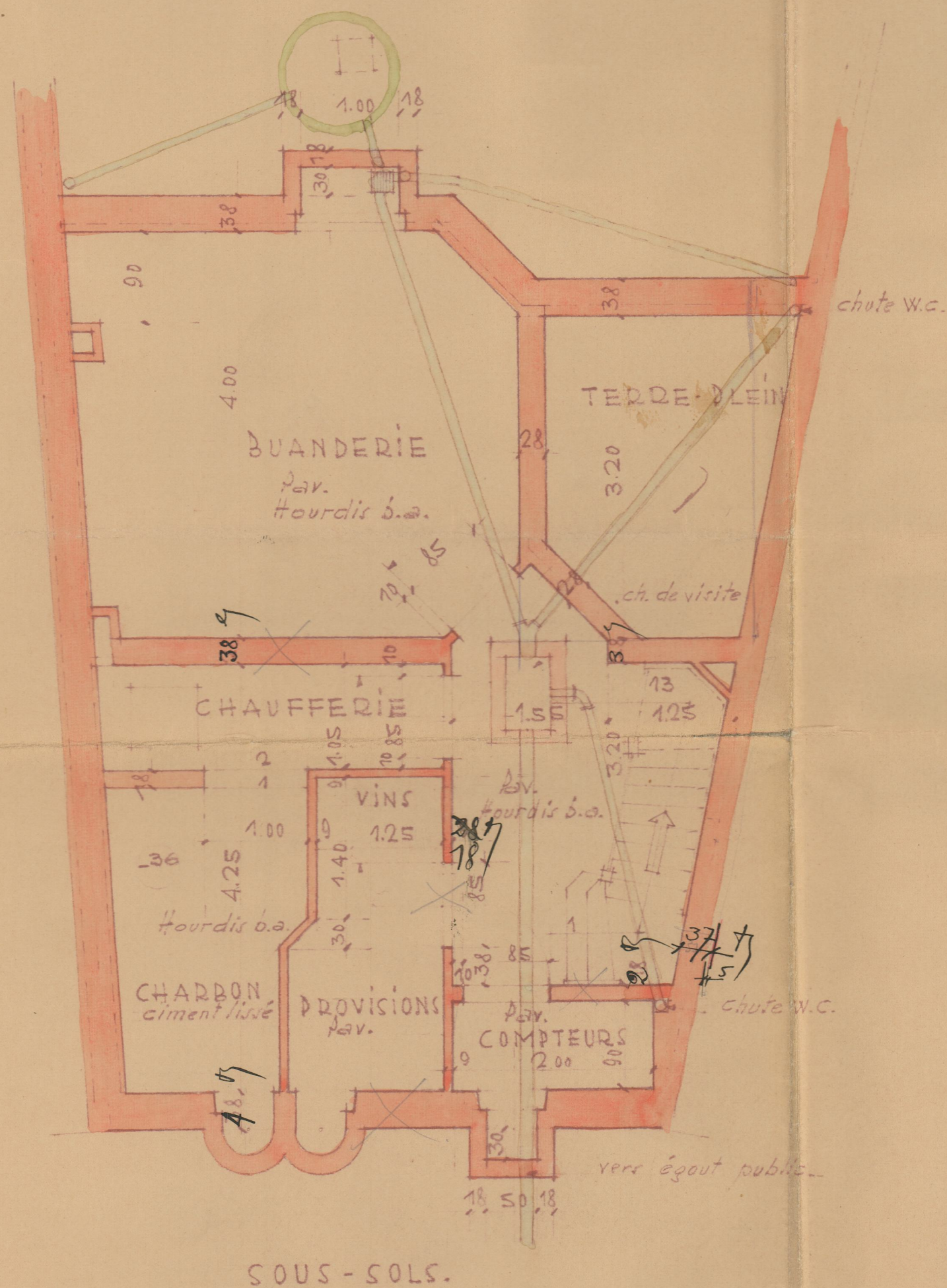
[Signature]

PROPRIÉTÉ DE M.M. KOOL ET VAN LIERDE
 CLOS VICTOR GILSOUL WOLUWÉ ST LAMBERT.

PLAN. FAÇADE. COUDE.

ECH. 2%

DOSSIER 5



FAÇADE POSTÉRIEURE

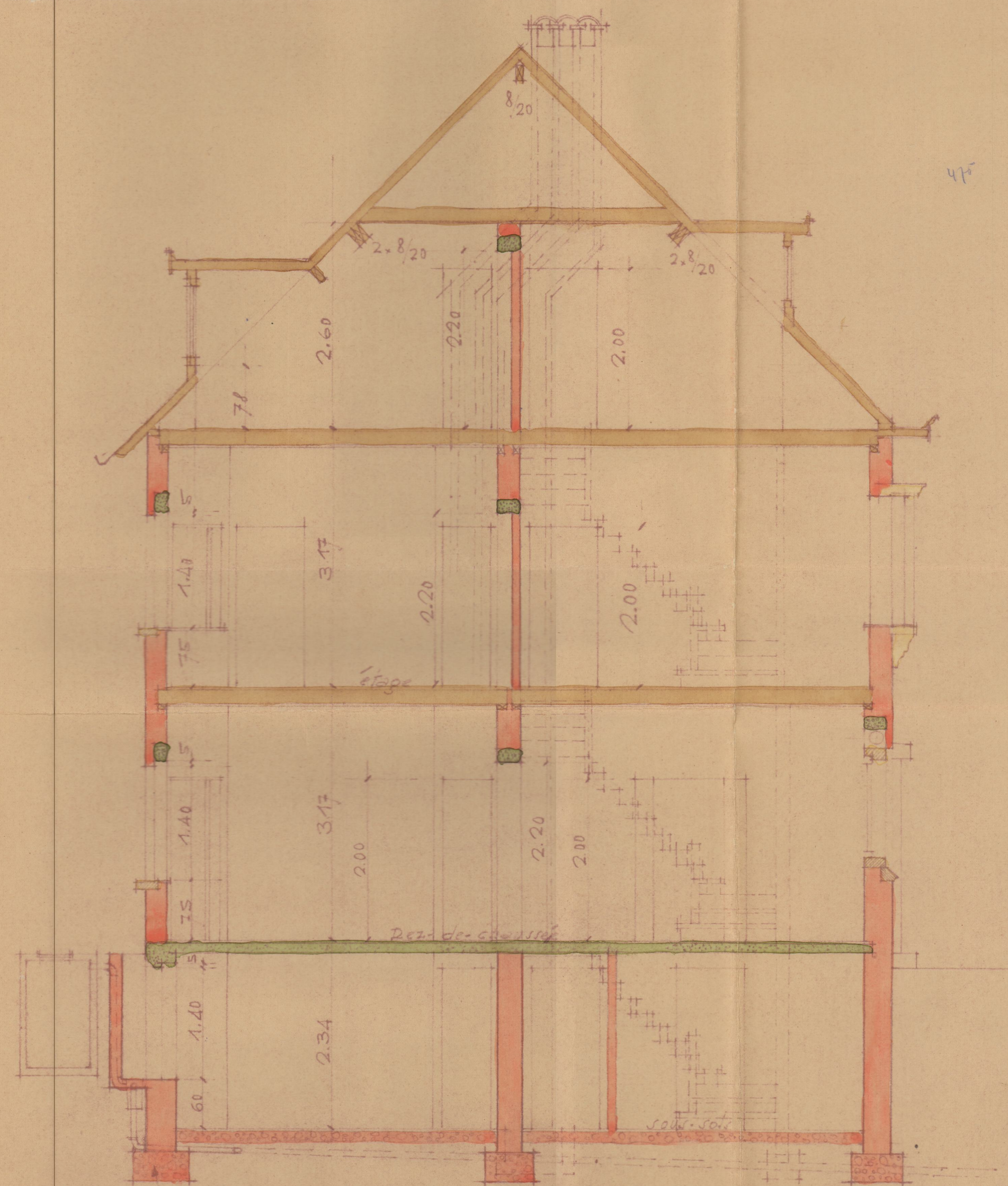
Maison du centre.

Les Propriétaires,

Le Constructeur,

L'Architecte,

joint à notre demande d'autorisation de bâtir en date du



Fondations en béton de briques
 à établir jusqu'au sol.

L'épaisseur pente 3cm/m.
 Les installations sanitaires seront
 établies suivant règlement communal.

COUDE LONGITUDINALE

204
 517
 317
 240
 1108

ICH. 2%.

L'Architecte,

Joint à notre demande d'autorisation de bâtir en date du

5883

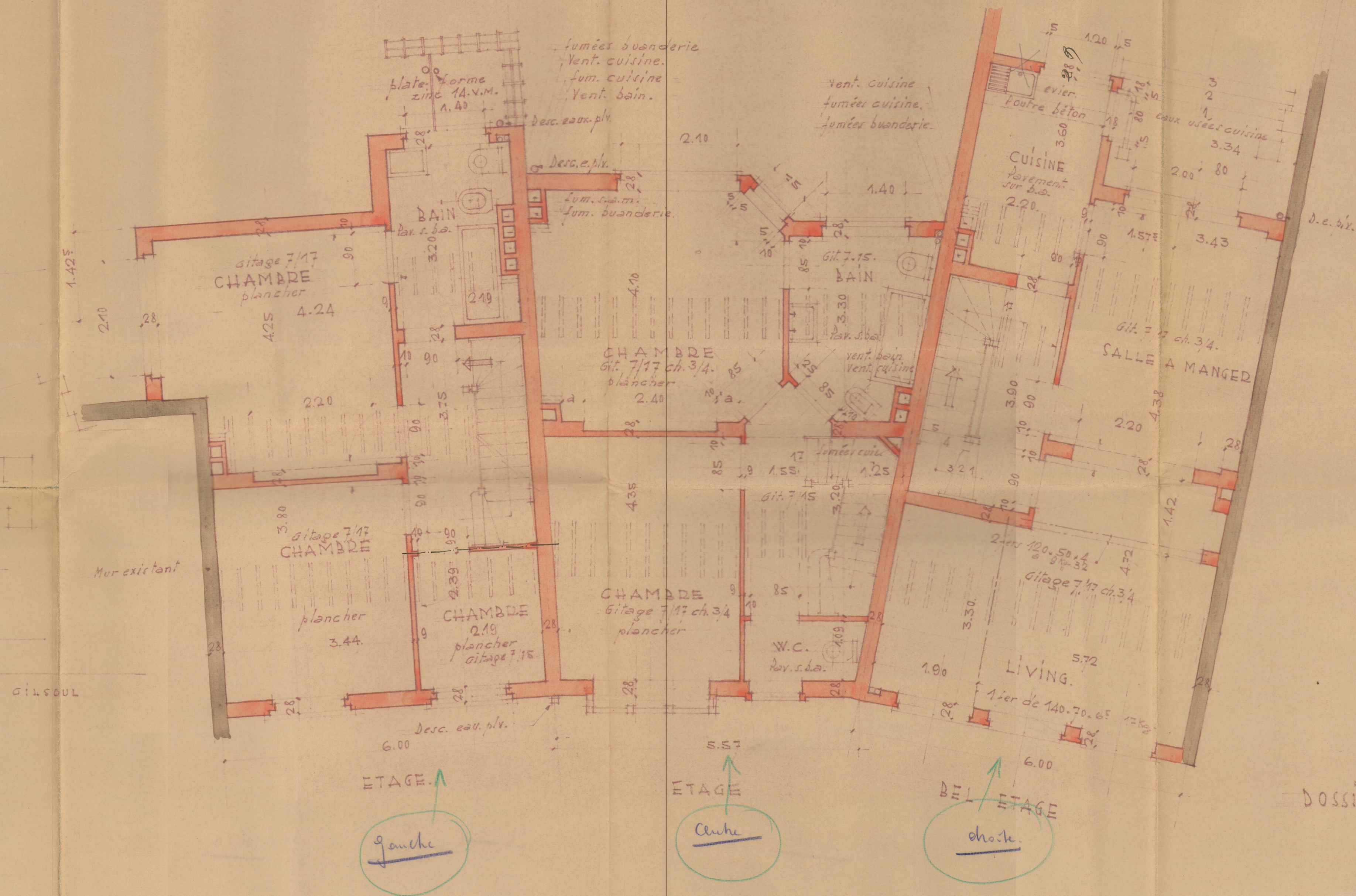
Sous réserve de l'application du
Règlement Communal sur les bâtisses.

Woluwe-St-Lambert, le 24/Janv. 1939

Par Ordonnance:

Le Secrétaire Communal

DOSSIERS. 4.5.6.



L'Architecte,

CH. 2% 5883

Sous réserve de l'application du
Règlement Communal sur les bâtisses.

Volume St-Lambert, *exemplum* 1939
 Par Ordinance: L'Échevin des Travaux,
 Le Secrétaire Communal,

Le Secrétaire Communi-
cations:

L'Échevin des Travaux,

DOSSIER 4.5.6

PROPRIÉTÉS DE M.M. KOOL ET VAN LIEDE
 CLOS VICTOR GILSOUL WOLUWÉ ST LAMBERT.
 PLANS REZ-DE-CHAUSSEE
 ECH. 2%

5223 Joint à notre demande d'autorisation de bâtir en date de
VU ET APPROUVÉ
 Sous réserve de l'application du
 Règlement Communal sur les bâtisses.
 Woluwé-St-Lambert, le 24/Janv. 1939
 Par Ordonnance:
 Le Secrétaire Communal, L'Échevin des Travaux,
[Signature] *[Signature]*
 JARDIN

Les Propriétaires, Le Constructeur, L'Architecte,



38
 462
 28
 428
 38
 994

DOSSIERS. A. S. G.

PROPRIÉTÉ DE M.M. KOOL ET VAN LIERDE
CLOS VICTOR GILSOUL. W. ST L.

COUPE. FAÇADE
ECH. 2%

DOSSIER 6.

VU ET APPROUVÉ

Sous réserve de l'application du
Règlement Communal sur les bâtisses.

Woluwe-St-Lambert, le 24/août 1939

Par Ordonnance:

Le Secrétaire Communal, L'Échevin des Travaux,

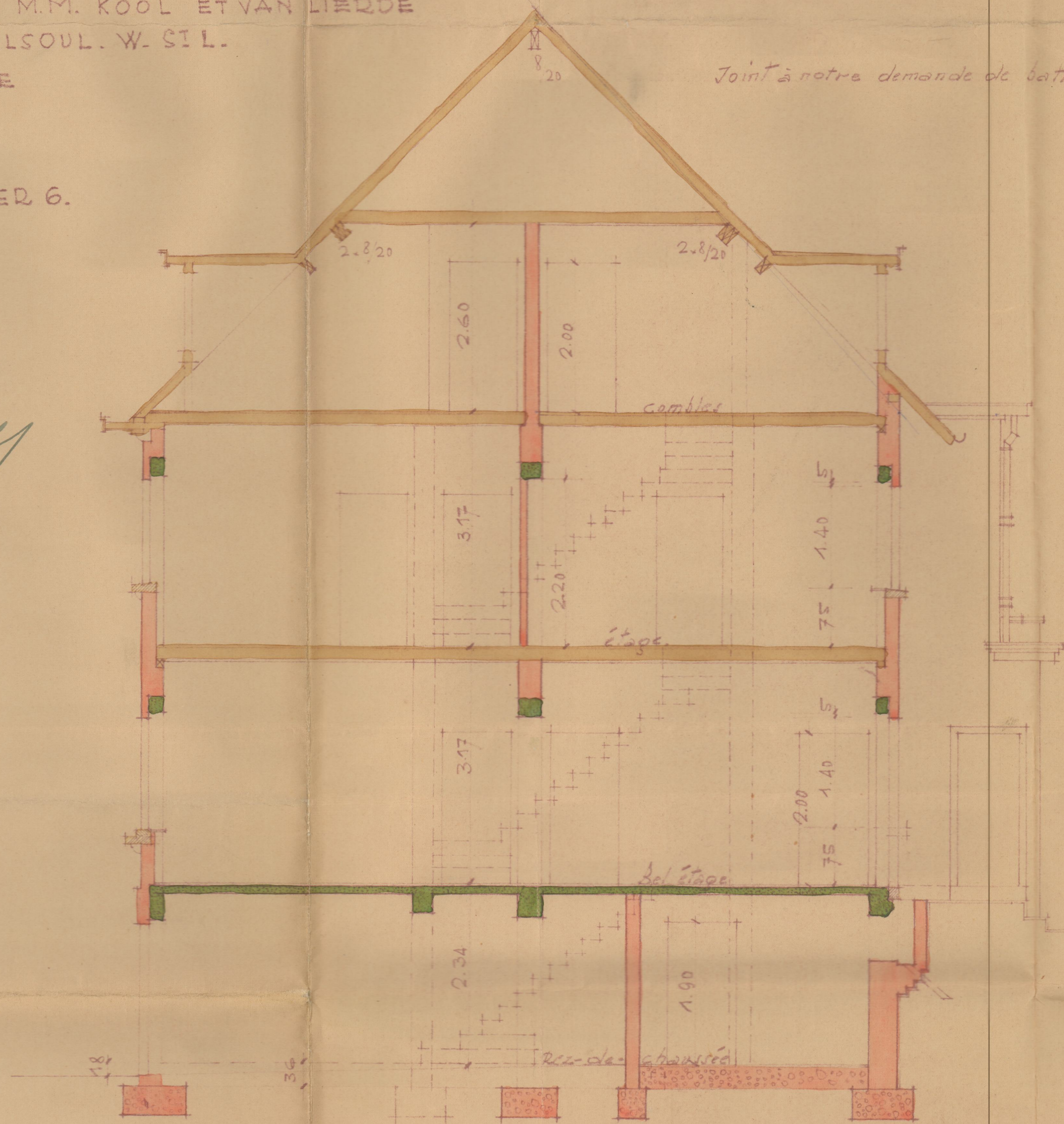
[Signature] *[Signature]*

Les Propriétaires,

Le Constructeur,

L'Architecte,

Joint à notre demande de bâtir en date de.

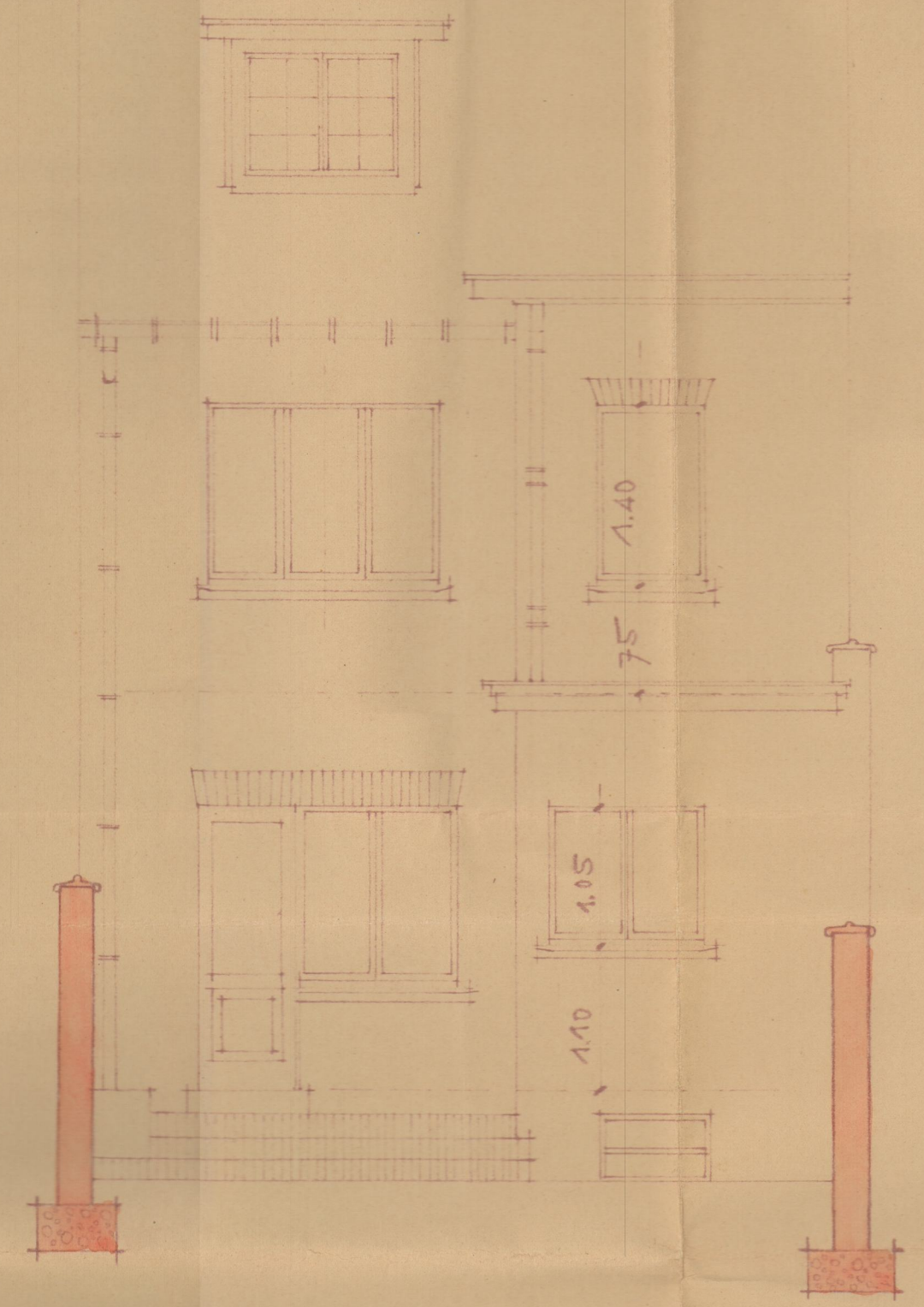


Les fondations en béton de briquilles
à établir jusqu'au bon vol.

Les installations sanitaires seront
établies suivant règlement communal.

COUPE LONGITUDINALE

Maison de droite.



FAÇADE POSTÉRIEURE

2.34
3.17
3.17
2.00
8.88

2.34
3.17
3.17
2.00
11.38

DOSSIER 4.

Sous réserve de l'application du
Règlement Communal sur les bâtisses.

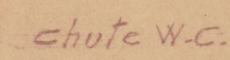
Woluwé-St-Lambert, le 24/août 1939
Par Ordonnance:
Le Secrétaire Communal, L'Échevin des Travaux,

L'Architecte,

Stanley

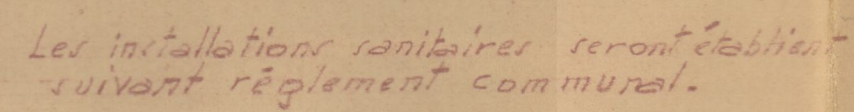
Chauliodes

Joind à notre demande de bâtir en date du.



FAÇADE POSTÉRIEURE

Maison de gauche



COUPE LONGITUDINALE

$$\begin{array}{r} 317 \\ 324 \\ \hline 641 \end{array}$$

234
517
320
—
8